

LACS DES 15 SOLS SAISON 2020

Tel Fine Gaule : 06 75 80 82 03

Site : <http://www.finegauleblagnac.fr>

Espace adhérents:

Voir tampon au dos de votre carte de pêche

Cotisation Annuelle 40€ Carte journalière 5€

Demi-tarif pour les moins de 16ans

Demi -tarif pour les conjoints

Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés d'un adulte ayant sa carte en cours de validité. Autorisation pour une canne de 5ml maximum sans moulinet

Assurance responsabilité civile obligatoire

Toute action de pêche, écrevisses comprises, est soumise à l'obtention de la carte annuelle ou journalière. Les contrôles sont effectués par le garde et les responsables désignés par le Conseil d'Administration.

PECHE A LA TRUITE 10€

10 TRUITES LE SAMEDI ILLIMITE LE DIMANCHE.

Pêche interdite jeudi après-midi, dans le lac où le lâcher de truite aura lieu.

Tout pêcheur hors association peut, une fois par an, participer à un lâcher de truite pour 20€.

Casse-croute uniquement le samedi matin à 07h30

Places numérotées par tirage au sort, amorçage autorisé sauf asticots, une canne le samedi et deux le dimanche. Cuillères interdites le week-end des lâchers.

Début de pêche le samedi matin après le premier coup de pétard. Au second coup de pétard possibilité de changer de poste.

Un pecheur qui a pris 10 truites doit quitter son poste

Date des lâchers des truites pour 2020

18 et 19 janvier

01 et 02 février

15 et 16 février

29 février et 01 mars

14 et 15 mars

21 et 22 novembre

05 et 06 décembre

19 et 20 décembre

Manifestations annuelles

Concours de Blanc

Le samedi 16 mai

Le samedi 15 août trophée du ragondin

Le samedi 26 septembre jour de fête de Blagnac

Places numérotées, amorçage 8h15, pêche 8h30-11h00

Une canne, un hameçon, amorçage et appâts libres

Fouillis et vers de vase interdits

Inscription deux semaines avant impératif

Pêche au feeder interdite

Concours de Nuit

Du vendredi 03 juillet 20h au samedi 04 juillet à 08h

Places numérotées, appâts libres, 2 cannes par pêcheur

Inscription deux semaines avant impératif

Pêche au feeder interdite.

Fouillis et vers de vase interdits

Assemblée Générale

Prévue le dimanche 20 décembre

Pêche aux carnassiers

Les dates d'ouverture et fermeture seront déterminées par le bureau ultérieurement

Taille des carnassiers

Brochet = 50cms Sandre=50cms Black Bass=35cms

2 carnassiers maximum par jour

Généralités

3 Cannes par pêcheur

Le poste de pêche ne doit pas excéder 10 mètres dans le même lac

Interdiction de pêcher dans deux lacs différents

Interdiction de pénétrer dans l'eau pour pêcher

La pêche est autorisée suivant les horaires affichés au club house

Pêche de nuit interdite sauf accord préalable

Les carpes doivent systématiquement être remises à l'eau

Hameçons sans arillons obligatoires au carpodrome.

LES LACS SONT A TOUS

Veillez à leur conserver un aspect propre et bien tenu pour le plaisir de tous

Le portail doit impérativement être refermé après votre passage

En cas de problème voir le garde ou les membres du bureau

Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter le lieu de pêche. En cas de récidive, une mesure d'exclusion définitive pourra être envisagée.

Il est précisé que toute personne qui, par ses propos ou son attitude, discréditerait l'association ou troublerait l'ordre public, se verrait exclus de l'association.

Le bureau se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter, en cours d'année, des modifications au règlement.